

Délibération n° 2507-03

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept juillet à 18 heures 30
Le Conseil Municipal de la Commune de CANTARON (Alpes Maritimes) étant
assemblé en session publique ordinaire, au lieu habituel de ses séances,
après convocation légale, sous la présidence de Gérard BRANDA – Maire.

Conseillers en exercice : 13
Présents : 8+3 proc
Votants : 11

Etaient présents : Gérard STOERKEL – Eliane CALDEI-VIDAL – Patrice
MARTIN – Chantal BARBIER – Jean-Marc BLANIC – Fabienne GALLI –
Christian DI MARTINO

Absents excusés : Michel CORSINI – Sandrine BARRALIS – Philippe
ALLEGRI

Absentes : Béatrice ROZIER – Karine FAGES

Secrétaire : Gérard STOERKEL

Objet : Adhésion au CYPRES

Dans le cadre des articles L2211-1 du CGCT qui donne au maire des responsabilités de police administrative incluant la sécurité et L125-2 du code de l'environnement introduisant l'obligation pour le maire d'informer la population sur les risques majeurs et les mesures de sauvegarde qui la concerne, la commune de CANTARON souhaite adhérer au Centre d'information pour la prévention des risques majeurs – CYPRES -, association Loi 1901, géré et cofinancé par une tripartite, Etat, industriels et collectivités locales et territoriales.

Cette adhésion permettra à la commune de CANTARON de bénéficier de l'expertise du CYPRES en matière d'information et de communication sur les risques majeurs naturels et technologiques.

L'adhésion au CYPRES inscrit la commune dans une démarche vertueuse de prévention des risques majeurs.

En retour, le CYPRES aide la commune à pérenniser ses actions sur les risques majeurs. En ce sens, l'adhésion ouvre droit à :

- ✓ Faire partie du premier réseau de partage et de mutualisation des expériences dans le domaine des risques majeurs;
- ✓ Conseils pour le développement de politiques de prévention des risques dans les domaines de l'information préventive sur les risques majeurs et de la préparation à la gestion de crise ;
- ✓ Participation à des colloques, séminaires, petits déjeuners organisés par le CYPRES... ;
- ✓ Mise à disposition d'un fonds documentaire de plus de 9 000 références et assistance à la recherche bibliographique sur les risques majeurs ;
- ✓ Publications du CYPRES : flash infos quotidien, alerte réglementaire, Info+, Risqu'Info (quadrimestre – retour d'expérience sur les incidents / accidents), etc. ;
- ✓ Mise à disposition des panneaux d'exposition sur les Risques Majeurs ;
- ✓ Accès aux données et cartographie des risques sur le territoire de l'adhérent.

L'adhésion annuelle au CYPRES de la commune s'élève à 572 € et a pour objectif d'être pérennisée dans le temps pour accompagner la collectivité dans l'ensemble de ses actions sur les risques majeurs.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

- APPROUVE l'adhésion au CYPRES avec une adhésion annuelle à 572 €.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,

Gérard STOERKEL

Le Maire,

Signé électroniquement par : Gérard

BRANDA

Date de signature : 18/07/2025

Gérard BRANDA
Maire